

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL

**Séance du 23 juin 2016**

PRÉSENTS : MM. SEIGLE-VATTE, ORTIZ, FOROT, GUILLAUD, TERRIER

Mmes COLLOMB, CURTO, GARIN, VERRIER

ABSENTS EXCUSÉS : M. Daniel SEYVE (pouvoir M. ORTIZ), M. Franck CHEVALLET (pouvoir M. SEIGLE-VATTE) Mme Elodie GUINET (pouvoir Mme COLLOMB) M. FAIVRE-PIERRET.

Ordre du jour :

Commune Nouvelle

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le compte rendu du précédent conseil municipal. Pas d'observations, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde le sujet pour lequel le Conseil s'est réuni ce jour. Il s'agit de délibérer et d'approuver ou non la formation d'une commune nouvelle entre Paladru et Le Pin.

Les deux communes ont déjà travaillé ensemble dans ce but et ont élaboré une charte de gouvernance.

Monsieur ORTIZ, premier adjoint, en donne lecture.

Une consultation des habitants des deux communes concernées et au-delà a été menée pour choisir le nom de la Commune Nouvelle sur cinq propositions :

<b>Répartition des votes par nombre</b>						
	Bilieu	Charavines	Le Pin	Montferrat	Paladru	Total suffrages
Suffrages valides	1	3	261	9	196	470
Suffrages nuls	0	0	24	0	2	26
<b>Total suffrages</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>285</b>	<b>9</b>	<b>198</b>	<b>496</b>

<b>Répartition des votes par communes et par noms</b>						
	Bilieu	Charavines	Le Pin	Montferrat	Paladru	<b>Total suffrages</b>
Paladru rivages		1	26	4	58	<b>89</b>
Paladru vals du lac	<b>1</b>	1	48	4	46	<b>100</b>
Pays de Paladru			42	1	22	<b>65</b>
Rives de Paladru		1	27		36	<b>64</b>
Villages du Lac de Paladru			<b>118</b>		<b>34</b>	<b>152</b>
<b>Total suffrages</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>261</b>	<b>9</b>	<b>196</b>	<b>470</b>

Suite à cette consultation, **Villages du Lac de Paladru** a reçu le plus grand nombre de suffrages.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur la charte de gouvernance qui doit être jointe à la délibération de création de la commune nouvelle.

Le Conseil Municipal approuve les termes de cette charte.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil de délibérer et de procéder au vote : pour ou contre la commune nouvelle.

Chaque conseiller, dans l'ordre du tableau, est appelé à voter à bulletin secret.

Après dépouillement, la création de la commune nouvelle est adoptée à la majorité de 12 voix.

Cette commune nouvelle portera désormais le nom de : VILLAGES DU LAC DE PALADRU.

En aparté et pour terminer la séance, Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour son vote unanime et positif. Il considère que nous avons fait un grand pas et qu'il s'agit d'un moment historique pour nos deux communes qui, il l'espère, seront rejointes un jour par les autres communes du tour du lac.

Monsieur le Maire rend aussi hommage au Conseil Municipal de Le Pin ; il salue le travail réalisé par Le Pin et Paladru qui ont œuvré ensemble et se sont investis dans le projet avec enthousiasme tout en sachant qu'il y a encore beaucoup à faire.

Bien sûr, il y a des réticences, des positions contre qui sont tout à fait respectables ; à nous maintenant de démontrer à nos populations le bien fondé du regroupement de nos deux communes.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.